



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

du **SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN**

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr - Site Internet : www.sesam21.fr

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025



Présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Indicateurs descriptifs des services

- D201.0** : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
D204.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Indicateurs de performance

- P201.1** : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
P251.1 : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
P258.1 : Taux de réclamations

GLOSSAIRE

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes deDBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

tMS : tonne de matière sèche

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Vous pouvez accéder aux fiches descriptives des indicateurs sur
<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php> rubrique161

Table des matières

1) Caractéristiques techniques du service..... 4

1.1.1) Organisation administrative du service	4
1.1.2) Conditions d'exploitation du service	4
1.1.3) Prestations assurées dans le cadre de la délégation	4
1.1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0).....	5
1.1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement.....	5
1.1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité).....	5
1.1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement.....	6
1.1.8) Répartition des abonnés par commune.....	7
1.1.9) Volumes facturés.....	7
1.1.10) Eaux claires parasites.....	10
1.1.11) Caractéristiques du réseau de collecte	11
Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement	11
1.1.12) Ouvrages d'épuration des eaux usées	11
Traitement des effluents	11
Prescriptions de rejet et performances.....	11
Prescriptions de rejet et performances.....	12
1.1.13) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0).....	14

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif..... 15

2.1.1) Fixation des tarifs en vigueur	15
2.1.2) Prix du service de l'assainissement collectif.....	15
2.1.3) Redevance de modernisation des réseaux de collecte	15
2.1.4) Evolution du tarif de l'assainissement collectif.....	15
2.1.5) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0)	15
2.1.6) Recettes d'exploitation.....	15
Recettes de la collectivité	15
Recettes de l'exploitant.....	15

3) Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif..... 16

3.1.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement.....	16
3.1.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	16
3.1.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	17
3.1.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	17
3.1.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.1.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	17
3.1.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1) ...	17
3.1.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2).....	17
3.1.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)17	
3.1.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3).....	17

3.1.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3).....	18
3.1.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2).....	18
3.1.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0).....	18
3.1.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1).....	18

4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....19

4.1.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	19
4.1.2) Etat de la dette.....	19
4.1.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	19
4.1.4) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	19
4.1.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	19

5) ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMINE DE L'EAU.....20

5.1.1) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT	20
--	----

6) NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .20

Annexe 1 : Liste des 96 communes composant le SESAM avec le nombre de branchements par commune

Annexe 2 : Calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable



1) Caractéristiques techniques du service

1.1.1) Organisation administrative du service

Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan regroupe 96 communes. Parmi elles **11 disposent d'un assainissement collectif**.

Les missions du service sont :

- ☒ Collecte
- ☒ Transport
- ☒ Traitement
- ☒ Elimination des boues produites
- ☒ Contrôle des raccordements

Et à la demande des propriétaires (dans le cadre d'une opération globale) :

- ☒ Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement
- ☒ Travaux de suppression ou d'obturation des fosses

1.1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service.

Le délégataire est la société **SUEZ Eau France** en vertu d'un contrat de départ ayant pris effet le **01/08/2020**. La durée du contrat est de **15 ans**.

Un avenant a été signé le **27/12/2022 (Intégration de la commune de SAULIEU)**. Des avenants n°2 et n°3 ont été signés le 06/11 et 11/12/2025 pour une participation du Concessionnaire à la réalisation de l'usine d'Eschamps et son intégration au périmètre de la concession, la mise à jour de l'inventaire de sites à la suite d'évolutions récentes et la prise en compte d'évolutions réglementaires intervenues depuis le démarrage du contrat et impactant l'exploitation du service. La délégation est un affermage.

1.1.3) Prestations assurées dans le cadre de la délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		SUEZ	SESAM
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement	X	
	surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	X
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	X
Mise en service	assainissement collecte	X	
	assainissement complet	X	
	des branchements	X	
	des collecteurs	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	curage des lagunes	-	-
	de la voirie	-	-
	des branchements	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration	X	
	du génie civil	X	
Renouvellement	de la voirie	-	-
	de l'ensemble des ouvrages		X



	des branchements	X	X
	des clôtures	X	X
	des collecteurs		X
	des collecteurs <6m	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement		X
	des postes de relèvement		X
	des stations d'épuration		X
	du génie civil		X
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
	des canalisations <12ml	X	
Prestations particulières	curages hydrodynamiques	X	
	traitement des boues	X	

1.1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 486 habitants.**

1.1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières, mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

Une convention de déversement d'eaux usées non domestiques a été établie par la collectivité (Fromagerie Berthaut). Elle doit être réactualisée.

La convention avec le VVF de Flée doit être renouvelée.

De nouvelles conventions doivent être établies avec l'ensemble des activités.

Système d'assainissement (On appelle système d'assainissement un réseau et la station associée)	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques	
	avec autorisation de déversement formalisée	avec convention spéciale de déversement
Epoisses	0	1
Grignon	0	0
Le Val-Larrey (Allerey)	0	0
Missery/Saizerey	0	0
Précy-sous-Thil	0	0
Rouvray	0	0
Saulieu	0	0
Seigny	0	0
Semur-en-Auxois	0	0
Toutry	0	0
Vitteaux	0	0
Total	0	1

1.1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens import/export/import-export	Usage secours/permanent	Co-contractant	Caractéristique volumes, débit, qualités des effluents...	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export Grignon	Permanent	Commune de Venarey-les-Laumes	Volumes	A réactualiser	-
Convention	Export Seigny	Permanent	Commune de Venarey-les-Laumes	Volumes	A réactualiser	-

Total des importations d'effluents en 2025 :

0 m3

Total des exportations d'effluents en 2025 :

11 870 m3



1.1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2024	2025
Epoisses	Nombre d'abonnements domestiques	334	333
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	1
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	1
Grignon	Nombre d'abonnements domestiques	118	117
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	0
Le Val-Larrey (Allerey)	Nombre d'abonnements domestiques	78	78
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	0
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	0
Missery	Nombre d'abonnements domestiques	89	89
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Précy-sous-Thil	Nombre d'abonnements domestiques	391	392
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Rouvray	Nombre d'abonnements domestiques	258	257
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Saulieu	Nombre d'abonnements domestiques	1 186	1 176
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		

Seigny	Nombre d'abonnements domestiques	89	89
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Semur-en-Auxois	Nombre d'abonnements domestiques	1 805	1 835
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Toutry	Nombre d'abonnements domestiques	224	223
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Vitteaux	Nombre d'abonnements domestiques	471	478
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
TOTAL	Nombre d'abonnements domestiques	5 043	5 067
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	2	1
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	2	1

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.



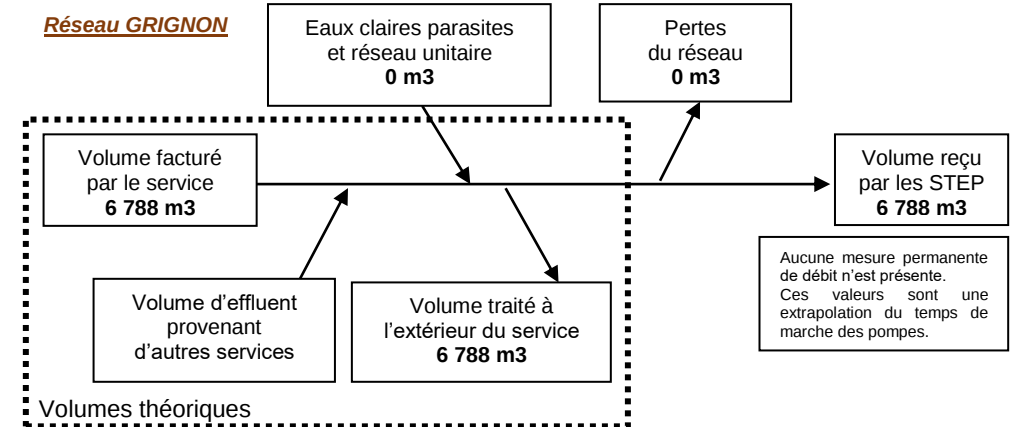
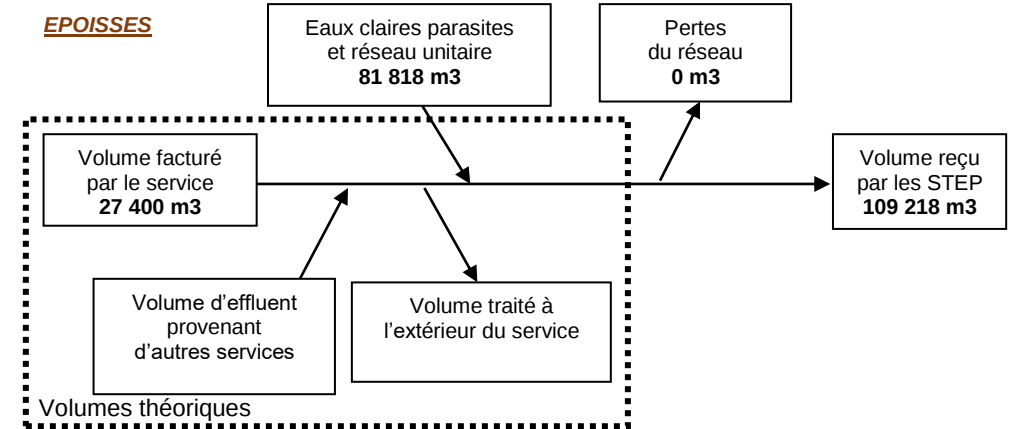
1.1.8) Répartition des abonnés par commune

Abonnés par commune	2024	2025
EPOISSES	334	333
GRIGNON	118	117
LE VAL-LARREY (Allerey)	78	78
MISSERY/Saizerey	89	89
PRECY-SOUS-THIL	391	392
ROUVRAY	258	257
SAULIEU	1 186	1 176
SEIGNY	89	89
SEMUR-EN-AUXOIS	1 805	1 835
TOUTRY	224	223
VITTEAUX	471	478
Total des abonnés	5 043	5 067

1.1.9) Volumes facturés

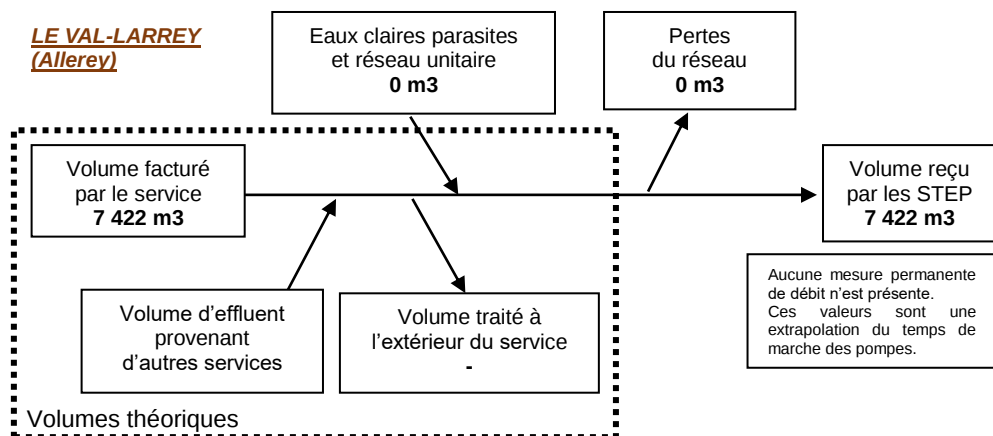
Volumes facturés [m³]	2024	2025
EPOISSES	30 970	27 400
GRIGNON	6 265	6 788
LE VAL-LARREY (Allerey)	7 012	7 422
MISSERY/SAIZEREY	3 016	3 874
PRECY-SOUS-THIL	26 069	28 310
ROUVRAY	17 544	16 918
SAULIEU	104 661	105 292
SEIGNY	4 353	4 713
SEMUR-EN-AUXOIS	221 258	214 287
TOUTRY	16 334	15 136
VITTEAUX	44 420	46 468
Total des volumes facturés	481 902	476 608

Pour 2025, les volumes correspondent au 2eme trimestre 2024 et 1^{er} trimestre 2025.

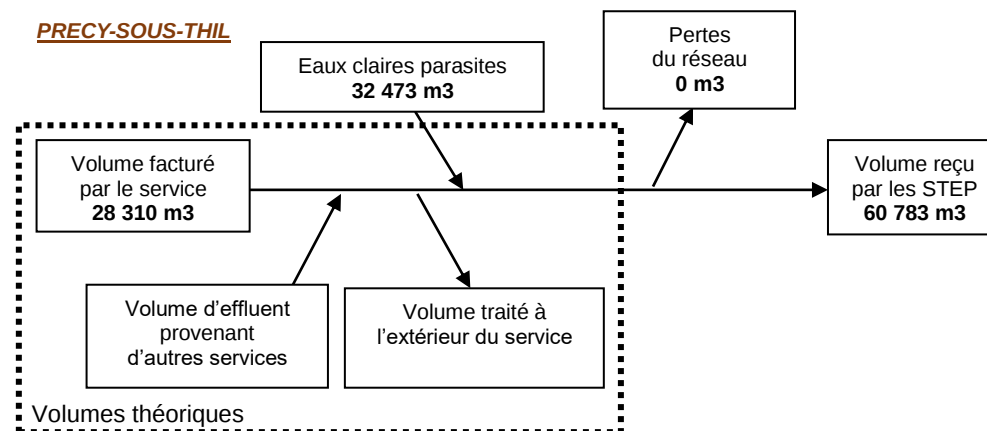




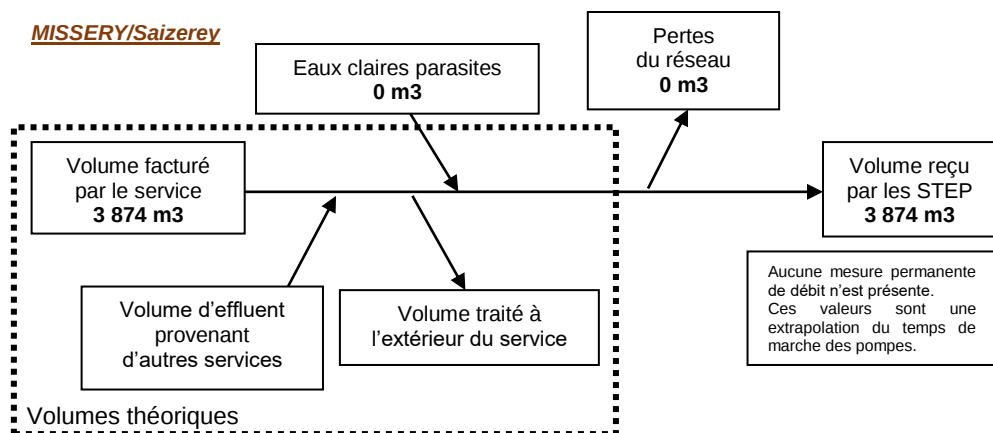
LE VAL-LARREY (Allerey)



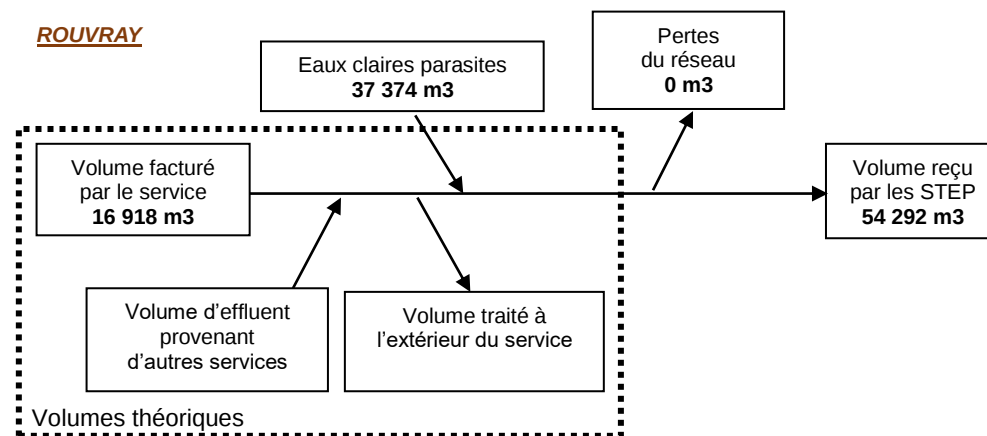
PRECY-SOUS-THIL



MISSERY/Saizerey

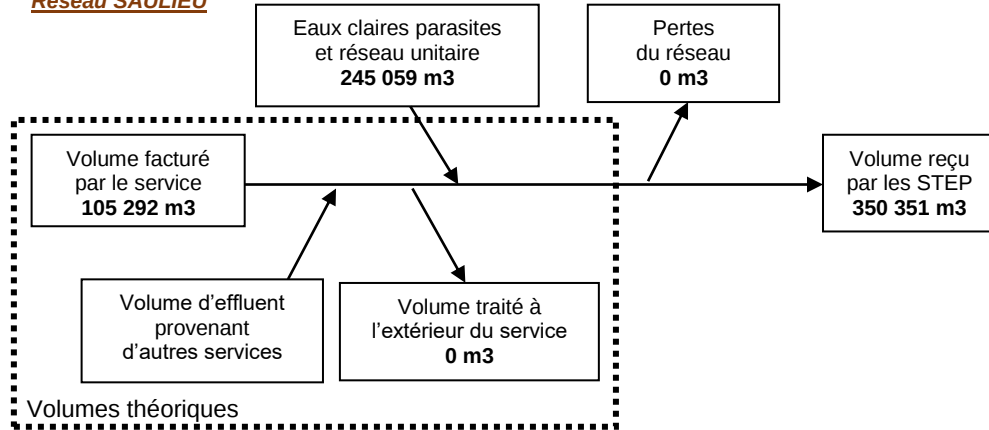


ROUVRAY

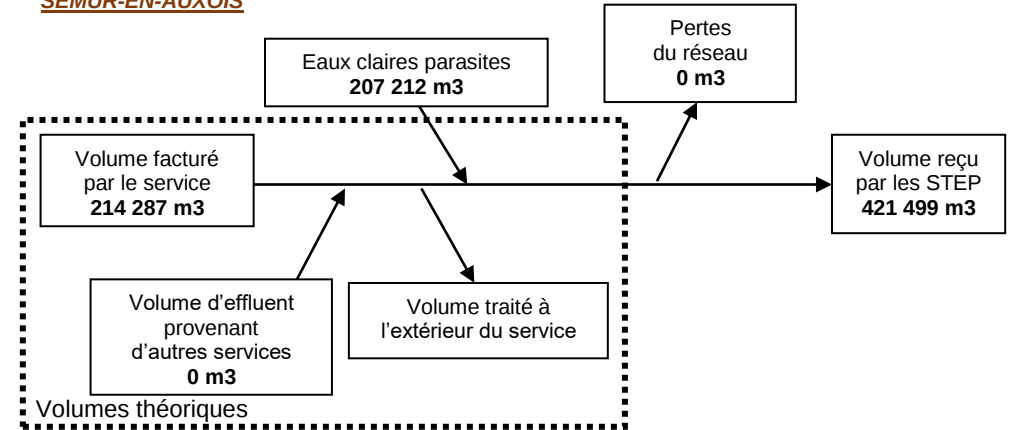




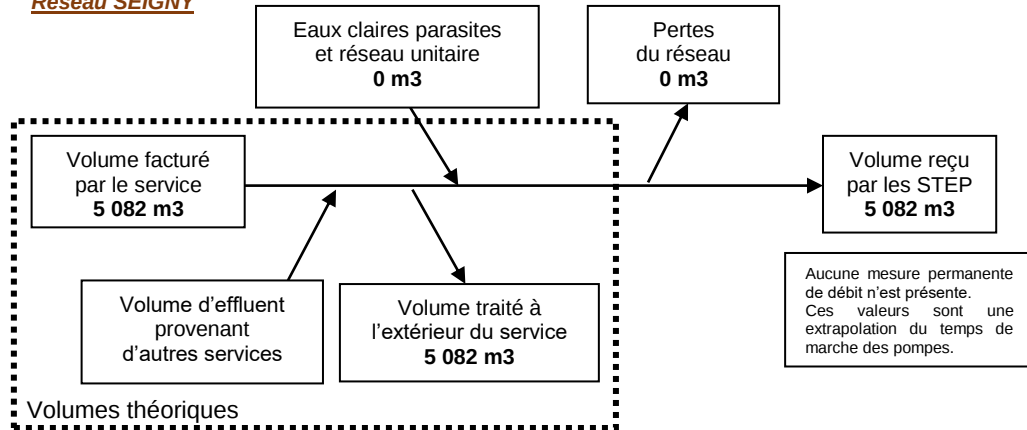
Réseau SAULIEU



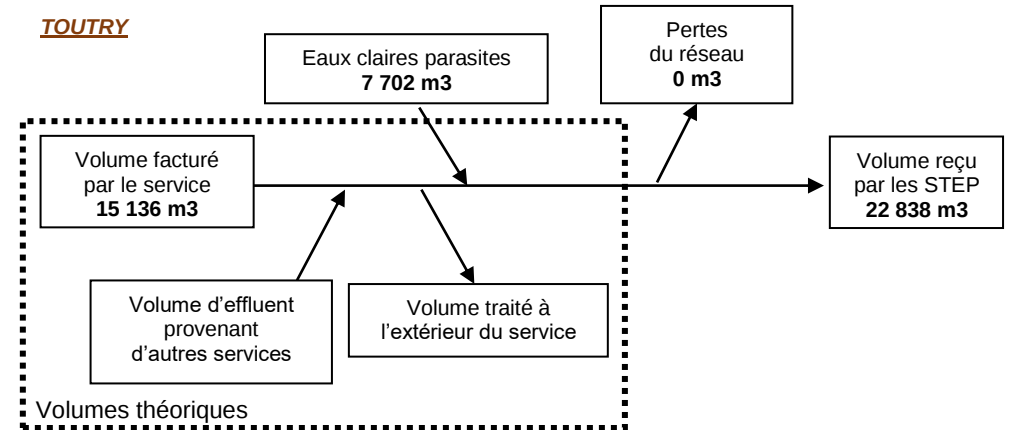
SEMUR-EN-AUXOIS



Réseau SEIGNY

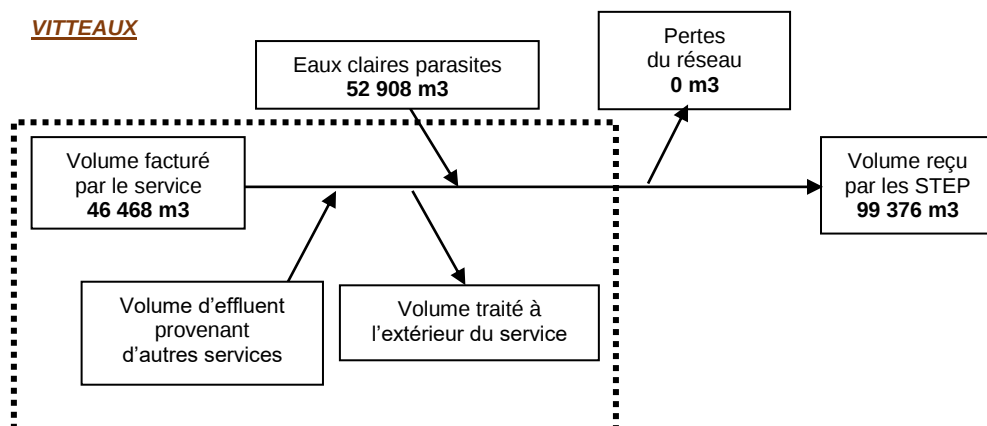


TOUTRY





VITTEAUX



1.1.10) Eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés et le total des volumes mesurés en station.

		2024	2025
Epoisses	Volumes théoriques	30 970	27 400
	Volumes collectés	169 881	109 218
Grignon	Volumes théoriques	6 265	6 788
	Volumes collectés	8 870	6 788
Le Val-Larrey (Allerey)	Volumes théoriques	7 012	7 422
	Volumes collectés	7 012	7 422
Missery Saizerey	Volumes théoriques	3 016	3 874
	Volumes collectés	3 016	3 874
Précy/ Thil	Volumes théoriques	26 069	28 310
	Volumes collectés	66 018	60 783
Rouvray	Volumes théoriques	17 544	16 918
	Volumes collectés	87 743	54 292
Saulieu	Volumes théoriques	104 661	105 292
	Volumes collectés	542 404	350 351
Seigny	Volumes théoriques	4 353	5 082
	Volumes collectés	4 047	5 082
Semur-en-A.	Volumes théoriques	221 258	214 287
	Volumes collectés	439 556	421 499
Toutry	Volumes théoriques	16 334	15 136
	Volumes collectés	23 744	22 838
Vitteaux	Volumes théoriques	44 420	46 468
	Volumes collectés	118 944	99 376



1.1.11) Caractéristiques du réseau de collecte

Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

		Linéaire [km] 2024	Linéaire [km] 2025
Epoisses	Réseau séparatif	8.875	8.876
	Réseau unitaire	0.120	0.120
	Refoulement	0.048	0.048
Grignon	Réseau séparatif	4.655	4.688
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0.362	0.362
Le Val-Larrey (Allerey)	Réseau séparatif	0.999	0.999
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0.563	0.563
Missery	Réseau séparatif	3.609	3.609
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0	0
Précy-sous-Thil	Réseau séparatif	9.332	9.332
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0.740	0.740
Rouvray	Réseau séparatif	8.317	8.318
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0.912	0.912
Saulieu	Réseau séparatif	17.786	17.787
	Réseau unitaire	7.823	7.825
	Refoulement	0.450	0.450
Seigny	Réseau séparatif	2.642	2.642
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	2.030	2.030
Semur-en-Auxois	Réseau séparatif	30.473	30.473
	Réseau unitaire	3.193	3.844
	Refoulement	1.346	1.346
Toutry	Réseau séparatif	6.173	6.173
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	1.902	1.902
Vitteaux	Réseau séparatif	8.893	8.893
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0.306	0.306

1.1.12) Ouvrages d'épuration des eaux usées

Traitement des effluents

Nombre de stations : 10

COMMUNE	Lieu d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m³/j
Epoisses	Epoisses	Boues activées	2 000	130	400
Le Val-Larrey	Allerey	Filtres sable plantés roseaux	400	24	48
Missery	Missery	Filtres sable plantés roseaux	150	9	22.50
Missery	Saiserey	Filtres sable plantés roseaux	60	3.6	9
Précy-sous-Thil	Précy/Thil	Rhizopur	1 000	60	200
Rouvray	Rouvray	Boues activées	760	43.2	160
Saulieu	Saulieu	Boues activées	4 000	210	2 280
Semur-en-A.	Semur-en-A.	Boues activées	9 000	600	1 100
Toutry	Toutry	Filtres sable plantés roseaux	600	36	90
Vitteaux	Vitteaux	Boues activées	1 500	90	300

Prescriptions de rejet et performances

EPOISSES

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2025	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	25	93	50
DCO	12/an	12	90	90	180
MES	12/an	12	30	92	60
NTK	4/an	4	8	90	-
PT	4/an	4	1	86	-



Prescriptions de rejet et performances

LE VAL-LARREY (Allerey)

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2025	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur réductible du rejet (mg/l)
DBO5	1/2an	1	20		70
DCO	1/2an	1	90		400
MES	1/2an	1		90	85
NTK	1/2an	1		60	-
NGL	1/2an	1		60	-
PT	1/2an	1		30	-

MISSERY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2025	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur réductible du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	70
DCO	1/an	1	125	60	400
MES	1/an	1	35	60	85

MISSERY (Saizerey)

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2025	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur réductible du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	70
DCO	1/an	1	125	60	400
MES	1/an	1	35	60	85
NTK	1/an	1	40	60	-

PRECY-SOUS-THIL

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2025	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur réductible du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	70
DCO	1/an	1	90	60	400
MES	1/an	1	30	50	85
NTK	1/an	1	20		-
PT	1/an	1	2		-

ROUVRAY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2025	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur réductible du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	35	60	70
DCO	1/an	1	200	60	400
MES	1/an	1		50	85



SAULIEU

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2025	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	15	95	30
DCO	12/an	12	50	95	100
MES	12/an	12	20	95	30
NGL	12/an	12	15	90	-
PT	12/an	12	2	90	-

SEMUR-EN-AUXOIS

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2025	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	25	87	50
DCO	24/an	24	100	79	250
MES	24/an	24	35	90	85
NTK	12/an	12	15	80	-
PT	12/an	12	2	85	-

TOUTRY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2025	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	2	35	60	70
DCO	1/an	2	200	60	400
MES	1/an	2		50	85
NTK	12/an	2	15	80	-
PT	12/an	2	2	85	-

VITTEAUX

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2025	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	2/an	2	35	60	70
DCO	2/an	2	200	60	400
MES	2/an	2	35	50	85
NTK	2/an	2		70	-

Moyenne annuelle des prélèvements réalisés	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou/et en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MES		NTK		PT	
		Conc mg/l	Rend . %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %
EPOISSES	OUI	5.41	93	25.99	90	7.04	92	2.11	96	0.7	93
VAL-LARREY	NON	3	97	22	92	3.6	97	5	90	5.2	-3
MISSERY	OUI	1.7	100	34	97	4.1	99				
SAIZEREY	OUI	3.1	99	42	96	2.7	100	34	74		
PRECY/THIL	OUI	8	94	43	95	12	97			1.3	90
ROUVRAY	OUI										
SAULIEU	OUI	3.11	95	14.64	95	4.03	97	4.28	86	0.72	83
SEMUR-EN-A	OUI	3.12	98	20.77	97	3.34	99	4.25	91	0.6	91
TOUTRY	OUI	0.83	99	14.81	96	2.05	99	5	90	1.96	65

1.1.13) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0)

	2024	2025
Boues produites en tonnes de matière sèche EPOISSES	14.3	23.1
Boues évacuées en tonnes de matière sèche EPOISSES	6.855	12.187
Boues produites en tonnes de matière sèche LE VAL-LARREY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche LE VAL-LARREY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche MISSERY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche MISSERY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche PRECY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche PRECY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche ROUVRAY	2.3	2.3
Boues évacuées en tonnes de matière sèche ROUVRAY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche SAULIEU	121.5	83.2
Boues évacuées en tonnes de matière sèche SAULIEU	40.524	39.214
Boues produites en tonnes de matière sèche SEMUR-EN-A	114	114.5
Boues évacuées en tonnes de matière sèche SEMUR-EN-A	140.816	140.929
Boues produites en tonnes de matière sèche TOUTRY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche TOUTRY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche VITTEAUX	3.3	4.4
Boues évacuées en tonnes de matière sèche VITTEAUX	0.830	1.101
Total boues évacuées (TMS)	182.17	181.244

Les filières boues de Le Val-Larrey (Allerey), de Missery (2), de Précý-sous-thil, de Rouvray et de Toutry sont des filtres plantés de roseaux.

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération n° °58.2024-2064).

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ Eau France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Autres prestations facturées aux abonnés : (voir contrat)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ? ☒ Oui ☐ Non

2.1.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- ☒ Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- ☒ Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance : ☒ semestriellement

Les volumes sont relevés : ☐ semestriellement ☒ annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.1.3) Redevance de l'Agence de l'Eau

Depuis le 01/01/2025, une réforme des Agences de l'Eau est entrée en vigueur, supprimant la redevance de modernisation de collecte pour la remplacer par la redevance performance du système de l'assainissement. Elle se calcule par m³.

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance performance de l'assainissement (€/m ³)	-	0.089



2.1.4) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	50.72	50.02
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1.4974	1.4768
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	47.0	47.50
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0.80	0.81
Redevances et taxes	Redev. Performance Assainis.	0.089	0.155
	TVA	0.3201	0.3254

2.1.5) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026
Exploitant	230.41	227.24
Collectivité	143.00	144.70
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	-	-
Redevance Performance Assainissement	10.68	18.60
TVA	38.41	39.05
Total [€ TTC]	422.50	429.59

Soit 3.5798 €/m³ TTC

2.1.6) Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité	2024	2025
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	550 424.91	634 013.83
dont redevances eaux usées domestiques		
dont abonnements		
Frais de contrôle	18 818.32	25 500.13
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	18 023.45	10 098.00

Recettes de l'exploitant

	2024	2025
Total recettes liées à la facturation des abonnés	1 038 856	1 018 751

3) Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif

3.1.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

	2024	2025
Taux de desserte global	96%	96%
Taux de desserte Epoisses	77%	77%
Taux de desserte Flée	100%	100%
Taux de desserte Grignon	90%	90%
Taux de desserte Missery	98%	98%
Taux de desserte Précy-sous-Thil	96%	96%
Taux de desserte Rouvray	96%	96%
Taux de desserte Seigny	98%	98%
Taux de desserte Semur-en-Auxois	99%	99%
Taux de desserte Toutry	98%	98%
Taux de desserte Vitteaux	93%	93%

3.1.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		2024
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0)	05
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	04
	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	92.1

Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	12
	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	75.5
Ss-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	00
	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	44.8
	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	10
	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
	VP.261 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
	VP.262 - Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	60
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	101



3.1.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

La collecte des effluents est **conforme**.

3.1.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont **conformes**.

3.1.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est **conforme** à l'exception de la step d'Allerey (Phosphore).

3.1.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pour chaque station d'épuration : **100%** d'élimination conforme

Filière (hors COVID) : épandage sur sol agricole à EPOISSES, VITTEAUX et SEMUR,

Export des boues de TOUTRY sur la station d'EPOISSES

Les lits plantés de roseaux sont évacués tous les 10 ans.

Conformité des filières : oui

Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **181.24t**

Pour les collectivités disposant d'une **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, des indicateurs supplémentaires sont requis (Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission, s'ils le souhaitent.



3.1.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1)

Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux / nombre d'habitants desservis : **0**

3.1.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2)

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 : **9.81%**.

3.1.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements : **1.07%**.

3.1.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)

Pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire : **100 %**.



3.1.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3)

		Action effective en totalité	Nbre de points possibles	Nbre de points obtenus
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	10	10
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	NON	10	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	10	10
			120	110

Les systèmes d'assainissement ne sont que peu concernés par cet indice.

3.1.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	4.15	3.39

3.1.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N – 1.

Le montant facturé au titre de l'année N – 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2023	2024	2025
Taux d'impayés	1.49%	2.03%	2.52%

3.1.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2023	2024	2025
Nombre de réclamations écrites à l'exploitant	76	79	53
Nombre de réclamations à la collectivité	0	0	0
Taux de réclamations global de l'exploitant	15.48	15.85	10.58



4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant € HT	Subvention €
SDA - Lot 1 EPOISSES - TOUTRY	25 650,00	1 122 154.91
SDA - Lot 2 PRECY - MISSERY - FLEE	33 569,10	
SDA - Lot 3 ROUVRAY	12 407,26	
Mise en séparatif Liberté et Carmes	500,00	
Diagnostic Radon	3 900,00	
Panneaux de signalisation	271,40	
Renouvellement Avenue du Tir - EU	105 081,22	
Renouvellement PR du Tir et cana amont	8 776,68	
Réhab système assainis.Toutry - Lot 2 réseau	11 850,07	
Clés encodées	42 443,00	
VRD Précý - Route de Maison Dieu - Dépose et pose de tampons fonte/béton	1 320,00	
Amélioration process traitement du cycle azote et mise en place du bypass - STEP VITTEAUX	50 351,86	
PRECÝ SEMUR Chemisage - Lot 2	16 652,11	
TX 2022 - Essais de contrôle assainis. boîtes regards	670,00	
TOTAL	313 442.70	

4.1.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31/12/2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	2 326 901.90 €	2 165 791,23 €
Annuités de rembours. de la dette au cours de l'exercice	279 299.01 €	233 912,43 €
dont en intérêts	78 719.17 €	72 801,74 €
dont en capital	200 579.84 €	161 110,69 €

4.1.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2024	2025
Montant des amortissements	601 808.96 €	594 384,27 €

4.1.4) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles

	2024	2025
Nombre d'abandon de créance	6	1
Montant des abandons de créance (HT)	568.15 €	45.74 €
Versement à un fonds de solidarité (HT/m3 facturé)	0.0012 €	0.0001 €
Nombre de demandes reçues	7	3

4.1.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Création EU Impasse Pont Pinard	15 000.00
Réhab EU Avenue du Tir	49 988.94
Réhab cana. Amont PR du Tir	36 106.72
Réhab EU Av du Tir	21 086.20
Réhab EU Pont de Toutry	8 000.00
Equipement A2 STEP	4 000.00
PR Grignon	26 842.40
PR du Moulin à Vitteaux	3 508.00
Réhab EU rue de la Liberté	293 833.60
STEP Vitteaux partie 2	200 000.00
Rue Cornebeaumont à Vitteaux	102 500.00
Dessableur Saulieu	100 000.00
Réhab EU rue de l'Eglise à Précý	40 000.00
TOTAL HT	900 865.86 €

5) ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMINE DE L'EAU

5.1.1) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Maitrise globale de l'eau et de l'assainissement dans les pays défavorisés	5000 euros sur le budget principal

6) NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une conso référence de 120m3, est détaillé dans les tableaux suivants :

	1er jan 2025	1er jan 2026
Part de l'exploitant		
du service d'eau potable	294.72	308.03
de l'assainissement collectif	230.41	227.24
Part de la collectivité		
du service d'eau potable	155.20	156.90
pour l'assainissement collectif*	143.00	144.70
Agence de l'eau		
Redevance pour pollution domestique	-	-
Préservation des ressources en eau	9.60	9.60
Redevance de consommation	55.20	40.80
Redevance de performance réseau	10.20	5.10
Redev. de modernisation des rés. de collecte	-	-
Redev. Performance assainissement	10.68	18.60
TVA		
du service d'eau potable	28.88	28.63
de l'assainissement collectif*	38.41	39.05
Total TTC		
du service d'eau potable	553.80	549.06
de l'assainissement collectif*	422.50	429.59
Total TTC global	976.30	978.65



Tableau récapitulatif des indicateurs

Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 486
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	181.24 t
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	3.5798 €
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96 %
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	101
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui
Epuration	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui
Epuration	Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Non
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Montant des versements à un fonds de solidarité	0.0001 € HT/m3

Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	9.81%
Réseau	Indicateur de performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1.07%
Epuration	Indicateur de performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100%
Collecte	Indicateur de performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3.39
Gestion financière	Indicateur de performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2.52%
Abonnés	Indicateur de performance	P258.1	Taux de réclamations	10.58%

Annexe 1 : Nombre de clients assainissement collectif

Désignation	2023	2024	2025
Particuliers	4 329	4 176	4 302
Collectivités	124	126	136
Professionnels	455	683	629
Total	4 908	4 985	5 067

EPOISSES	2023	2024	2025
Particuliers	302	281	283
Collectivités	9	9	9
Professionnels	25	44	41
Total	336	334	333

GRIGNON	2023	2024	2025
Particuliers	113	111	111
Collectivités	3	3	4
Professionnels	1	4	2
Total	117	118	117

LE VAL-LARREY	2023	2024	2025
Particuliers	18	18	78
Professionnels	1	2	0
Total	19	20	78

MISSERY	2023	2024	2025
Particuliers	83	86	85
Collectivités	1	1	1
Professionnels	4	2	3
Total	88	89	89

PRÉCY-SOUS-THIL	2023	2024	2025
Particuliers	338	329	337
Collectivités	10	10	9
Professionnels	36	52	46
Total	384	391	392

ROUVRAY	2023	2024	2025
Particuliers	234	227	226
Collectivités	10	10	11
Professionnels	13	21	20
Total	257	258	257

SAULIEU	2023	2024	2025
Particuliers	1 021	972	966
Collectivités	22	23	25
Professionnels	114	191	185
Total	1 157	1 186	1 176

SEIGNY	2023	2024	2025
Particuliers	81	84	84
Collectivités	1	1	1
Professionnels	4	4	4
Total	86	89	89

SEMUR-EN-AUXOIS	2023	2024	2025
Particuliers	1 517	1 469	1 526
Collectivités	42	41	45
Professionnels	216	295	264
Total	1 775	1 805	1 835

TOUTRY	2023	2024	2025
Particuliers	211	208	209
Collectivités	6	6	6
Professionnels	7	10	8
Total	224	224	223

VITTEAUX	2023	2024	2025
Particuliers	411	391	399
Collectivités	20	22	25
Professionnels	34	58	54
Total	465	471	478

Annexe 2 : Calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2025
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	92,1
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	12
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	77,5
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	44,8
Partie C : Autres	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2025
éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	60
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	101